



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 7-11 mai 2018

Un monde, une santé – les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques: pour une coopération régionale

Résumé

Les efforts qui sont menés au Proche-Orient et en Afrique du Nord pour renforcer la résilience, la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence sont souvent compromis par la menace permanente que font peser sur la région les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux (y compris les forêts) et les animaux, terrestres et aquatiques. Les déplacements accrus des personnes, des végétaux et des animaux – accentués par les conflits et les crises qui frappent cette partie du monde – ainsi que l'absence de mesures de lutte et de mécanismes de coordination efficaces multiplient les risques de propagation d'agents pathogènes. En outre, le changement climatique accroît le risque d'apparition et de dissémination de nouveaux ravageurs et maladies. Compte tenu de l'insuffisance des capacités, de l'inadéquation des mesures de quarantaine et de surveillance, du manque de ressources financières et d'une perception défailante des risques posés par les organismes nuisibles et les maladies et de leurs incidences sur la sécurité sanitaire des aliments, nombre de pays dans la région ont été incapables d'assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces des plans de prévention et de lutte ou de prendre les mesures qui s'imposaient dans ce domaine.

La FAO s'est engagée dans l'approche «Un monde, une santé», qui vise à favoriser une action coordonnée, collaborative, pluridisciplinaire et transversale face aux risques actuels ou potentiels à l'interface entre l'homme, les animaux et les écosystèmes, en collaboration avec les parties prenantes concernées dans les domaines de la santé humaine et animale, de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement et du changement climatique. S'appuyant sur une analyse régionale exhaustive et sur les travaux d'une consultation technique d'experts régionaux, le présent document examine les risques liés aux organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, et leurs conséquences dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et il envisage également l'influence que pourrait avoir le changement climatique sur ces menaces.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



NERC34

Une proposition est présentée en vue de créer un mécanisme pour la gestion durable des organismes nuisibles et des maladies en instaurant un programme de coopération régionale, conduit par un organe de pilotage (composé d'États Membres de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et de partenaires de développement) avec l'appui de la FAO, et en solidifiant les initiatives déjà en place, telles que le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient. Le programme qu'il est proposé de mettre sur pied devrait non seulement stimuler la collaboration à l'échelle régionale et nationale en améliorant la coordination, la mise en commun des informations et les capacités d'alerte rapide, mais également permettre une intervention en temps opportun en cas d'apparition et de propagation d'organismes nuisibles et de maladies.

Indications que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être:

- saluer les efforts entrepris et les mesures adoptées par les États Membres, la FAO et ses partenaires aux fins de l'élaboration de stratégies et de programmes de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques;
- inviter les pays à élaborer des stratégies de collaboration et des plans pour la gestion des risques inhérents aux organismes nuisibles et aux maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, en temps de crise, en misant notamment sur le contrôle et le renforcement de la surveillance transfrontalière et sur le dialogue entre les pays;
- inviter la FAO à aider les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord à mettre en place un programme de coopération régionale dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé», qui aura pour objectifs:
 - de coordonner les interventions régionales de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières;
 - d'optimiser le fonctionnement des services nationaux spécialisés dans la santé des végétaux et des animaux, terrestres et aquatiques, pour assurer une lutte plus rapide et plus efficace contre les maladies transfrontières, en particulier contre celles qui frappent durement les pauvres en milieu rural.

Table des matières

Résumé

Indications que la Conférence régionale est invitée à donner

I.	Introduction	4
II.	Organismes nuisibles et maladies transfrontières des plantes.....	5
A.	Insectes ravageurs transfrontières des plantes	5
B.	Maladies transfrontières des plantes.....	5
C.	Adventices envahissantes transfrontières	6
III.	Maladies transfrontières des animaux	6
A.	Maladies animales (non zoonotiques)	6
B.	Zoonoses	7
C.	Maladies des animaux aquatiques	7
IV.	Influence du changement climatique sur les organismes nuisibles et les maladies touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques	7
V.	Interventions de la FAO et des États Membres visant à lutter contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les plantes et les animaux, terrestres et aquatiques.....	8
VI.	Vers une coopération régionale efficace dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières au Proche-Orient et en Afrique du Nord	10
A.	Amélioration du degré de préparation	11
B.	Lutte contre les menaces transfrontières	11
C.	Préparation aux effets du changement climatique.....	11
D.	Approches intégrées et pluridisciplinaires (approche «Un monde, une santé»).....	12
E.	Élaboration de réglementations adaptées	12
VII.	Conclusions	12

I. Introduction

1. Les risques d'introduction et de propagation d'organismes nuisibles et de maladies ont augmenté de manière exponentielle en raison des déplacements accrus des personnes, des végétaux, des animaux et de leurs produits ainsi que sous l'effet récent du changement climatique. On a signalé, à de multiples reprises, la présence de ravageurs et de maladies dans des endroits qui n'avaient jamais été touchés auparavant. Dans ce contexte, les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, ont eu des effets dévastateurs sur la production agricole en plus de causer des dommages et des pertes économiques considérables, ce qui a eu de graves répercussions sur les revenus et les moyens d'existence des producteurs, sur la résilience, sur la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que sur les économies nationales et le commerce international. Il est question ici de l'ensemble des ravageurs et maladies qui attaquent les animaux et les végétaux et qui sont capables de se propager sur de longues distances. Ils peuvent parfois se déplacer de manière active (comme dans le cas des insectes nuisibles volants), mais leur dissémination est en général favorisée par de nombreux facteurs qui permettent et facilitent leur déplacement passif d'une région à une autre (voyages, commerce agricole et déplacements de vecteurs, par exemple).

2. Les organismes nuisibles et les maladies sont responsables de pertes annuelles considérables au niveau de la production végétale, animale et halieutique. Représentant 25 à 30 pour cent de la production mondiale selon les estimations, ces pertes constituent un lourd fardeau pour l'économie. Parallèlement, selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO¹, les ravageurs forestiers endommagent quelque 35 millions d'hectares de forêt dans le monde chaque année, dont plus de cinq millions dans la seule région méditerranéenne.

3. Les effets du changement climatique sur la propagation croissante de nouveaux organismes nuisibles et maladies transfrontières ne peuvent être ignorés. Dans bien des cas, la répartition des ravageurs et des maladies infectieuses (touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques) de même que l'ampleur des infestations et des épidémies et le moment auquel elles surviennent sont étroitement liés au climat. Nombre de pays se trouvent désormais dans une situation de grande vulnérabilité en raison du changement climatique, dont ils doivent combattre les effets au moyen de ressources déjà limitées. La température de la planète s'élève, les taux d'humidité augmentent ou diminuent selon les régions et la concentration de CO₂ dans l'atmosphère est en hausse dans le monde entier. Les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, fortes précipitations et inondations, entre autres) sont de plus en plus fréquents, et entraînent dans leur sillage des pertes humaines et des pertes agricoles. Qui plus est, l'état sanitaire des végétaux et des animaux, terrestres et aquatiques, se détériore dans certains pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord qui, en raison des conflits qui y sévissent en permanence, ne sont plus en mesure d'assurer des services de santé suffisants.

4. On a souvent recours à des traitements par antibiotiques pour lutter contre les maladies animales transfrontières. Bien que ces traitements n'aient aucun effet sur les maladies d'origine virale, ils sont administrés aux animaux, qui sont souvent abattus avant l'expiration du délai d'attente à respecter pour s'assurer que la concentration de résidus d'antibiotiques dans la viande est sans danger. Ces pratiques conduisent à une ingestion de viande contaminée par l'homme, d'où des répercussions en matière de sécurité sanitaire des aliments et une augmentation du risque de résistance aux antimicrobiens.

5. Il apparaît nécessaire d'améliorer les chaînes alimentaires au Proche-Orient et en Afrique du Nord pour prévenir les risques liés aux maladies d'origine alimentaire et aux contaminants alimentaires ainsi que pour assurer une gestion efficace de la salubrité alimentaire à tous les stades, de façon à garantir la sécurité sanitaire des aliments et à perturber le moins possible les échanges commerciaux. Il faut par ailleurs établir des mécanismes qui permettront de bien se préparer aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et de renforcer la résilience des filières agroalimentaires. Pour l'heure,

¹ <http://www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f.pdf>.

les questions liées aux maladies d'origine alimentaire et aux contaminants alimentaires doivent faire l'objet d'une attention accrue dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

6. Le présent document a une double finalité: i) faire le point sur la situation des organismes nuisibles et maladies transfrontières les plus importants – en termes d'impact économique – qui touchent les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord; ii) proposer un programme régional ayant pour vocation de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières. Ce programme vise à améliorer l'efficacité des services nationaux spécialisés dans la santé des végétaux et des animaux, terrestres et aquatiques, dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord pour optimiser le suivi, la prévention et la détection précoce des ravageurs et maladies transfrontières, tout en renforçant l'efficacité et la rapidité de mise en œuvre des mesures de lutte requises.

II. Organismes nuisibles et maladies transfrontières des plantes

7. Les organismes nuisibles et maladies des plantes menacent la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde entier et compromettent grandement la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, où ils ont de graves répercussions sur les plans économique et environnemental. Dans la plupart des cas, ces maladies transfrontières sont transmises par du matériel végétal de propagation et il n'existe aucun traitement curatif. Par conséquent, la prévention demeure la solution la plus efficace. On trouvera ci-après un bref descriptif de ravageurs et maladies des plantes émergents dont les effets néfastes se font fortement sentir dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord; certains d'entre eux ont déjà été détectés dans quelques pays, tandis que d'autres constituent une menace imminente pour la région.

A. Insectes ravageurs transfrontières des plantes

8. **Chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)**. Cet insecte met fortement en danger la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. S'attaquant à plus de 80 espèces de plantes, il est à l'origine de baisses de rendement importantes pouvant aller jusqu'à une perte totale de la production. Ces dernières années, il s'est propagé rapidement dans la majorité des pays d'Afrique centrale et d'Afrique du Sud, et il a été introduit au Soudan à la fin de l'année 2016. D'autres ravageurs représentent une menace importante puisqu'ils sont responsables de la perte de dizaines de milliers de palmiers, à l'image du **charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)**. Les pertes économiques engendrées par cet insecte dans les pays du Golfe en 2009 allaient de 1,74 à 8,69 millions d'USD. Par ailleurs, les **mouches des fruits (*Bactrocera zonata*, *Bactrocera dorsalis* et *Drosophila suzukii*)** demeurent en tête des insectes les plus dévastateurs de la région Proche-Orient et Afrique du Nord compte tenu de l'ampleur des pertes de récoltes fruitières dont elles sont responsables. À titre d'exemple, les dommages causés par *Bactrocera dorsalis* ont été estimés à 320 millions d'EUR au Proche-Orient. Les forêts ne sont pas épargnées par ces insectes ravageurs transfrontières. On peut, par exemple, citer le cas récent de la **punaïse américaine du pin (*Leptoglossus occidentalis*)**, détectée en 2013 au Liban et responsable d'une perte de production de pignons estimée à 10 000 hectares de forêts de pins cultivés.

B. Maladies transfrontières des plantes

9. La plus récente flambée de *Xylella fastidiosa* en Italie a mis en évidence le danger que pouvaient présenter les maladies transfrontières des plantes lorsqu'elles passaient au stade de l'épidémie. La maladie causée par une bactérie pathogène introduite en Europe depuis l'Amérique a infecté plus de 230 000 hectares, causant une perte de l'ordre d'un milliard d'EUR pour l'économie italienne en 2016. La **maladie du verdissement des agrumes**, connue sous le nom de **huanglongbing (HLB)**, est un autre exemple de maladie transfrontière des plantes. Dû à la bactérie *Candidatus Liberibacter*, le HLB compromet la production d'agrumes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Pendant la saison de production 2007-2008 aux États-Unis, il a engendré des pertes économiques estimées à 9,1 milliards d'USD. Les pathogènes fongiques transfrontières tels que *Fusarium oxysporum f. sp. cubense (Foc)*,

responsable de la **fusariose du bananier**, sont considérés comme faisant partie des agents pathogènes les plus dévastateurs parmi tous ceux qui touchent les plantes puisqu'ils sont à l'origine de pertes estimées à au moins 2 milliards d'USD. Une autre espèce, *Fusarium oxysporum f. sp. albedinis*, agent causal de la **fusariose du palmier dattier** (ou bayoud), a détruit 3 millions de palmiers dattiers en Algérie et 10 millions au Maroc. Des maladies touchant les forêts, comme l'**anthracnose du buis** causée par *Cylindrocladium pseudonaviculatum*, ont été introduites dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord en 2012, entraînant une brûlure soudaine des feuilles et des tiges des arbres sur une étendue pouvant atteindre 80 pour cent de la zone infectée.

C. Adventices envahissantes transfrontières

10. Les adventices envahissantes sont à l'origine de pertes de rendement de l'ordre de 30 à 70 pour cent, voire de 80 à 100 pour cent dans le cas de certaines cultures. La **jacinthe d'eau** (*Eichhornia crassipes*) figure parmi les adventices envahissantes les plus destructrices de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Cette herbe aquatique détériore la qualité de l'eau et porte atteinte aux communautés écologiques des étendues d'eau infestées en plus d'être nuisible aux poissons. Sur le plan économique, on estime qu'elle représente une perte annuelle totale de 20 millions d'USD dans sept pays africains touchés. La **fausse camomille** (*Parthenium hysterophorus*) et la **morelle jaune** (*Solanum elaeagnifolium*) comptent parmi les adventices transfrontières les plus dangereuses, car leur progression est très difficile à enrayer du fait de la variété de leurs modes de propagation. Au nombre des adventices transfrontières touchant les forêts, on peut citer le **paulownia** ou le **faux vernis du Japon** (*Ailanthus altissima*), qui croît rapidement, au détriment de nombreuses autres espèces avec lesquelles il entre en concurrence pour la lumière et l'espace, et qui produit des toxines pour freiner la croissance des autres végétaux.

III. Maladies transfrontières des animaux

11. La région Proche-Orient et Afrique du Nord, en proie à une grave désertification et à une raréfaction des ressources hydriques, compte sur l'élevage pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'accès à des emplois et à des moyens d'existence agricoles. Les systèmes de production animale sont diversifiés, avec des modes d'élevage essentiellement extensifs et traditionnels exploitant les terres qui ne se prêtent pas aux cultures.

12. Les zoonoses représentent 26 pour cent de la charge des maladies infectieuses dans la région. En outre, plus de 20 pour cent des pertes de production animale sont causées par des maladies animales, lesquelles constituent par conséquent un frein majeur aux échanges d'animaux et de produits dérivés, qui sont considérés comme étant d'une importance cruciale pour tous les pays de cette partie du monde. À l'heure actuelle, la région est aux prises avec des épizooties transfrontières répétées, telles que la **fièvre aphteuse (FA)**, la **peste des petits ruminants (PPR)** et la **grippe aviaire hautement pathogène**. On trouvera ci-après une présentation de quelques maladies animales qui figurent au centre des préoccupations de la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

A. Maladies animales (non zoonotiques)

13. La **fièvre aphteuse**, causée par le *picornavirus*, est une maladie animale très contagieuse; elle entraîne d'importantes pertes de production, qui sont préjudiciables au commerce international et aux économies des pays touchés (on estime que les pertes qui en découlent sont de l'ordre de 6,5 à 21 milliards d'USD par an). La **peste des petits ruminants**, maladie fortement contagieuse causée par le *morbillivirus*, est à l'origine de pertes allant de 1,5 à 2 milliards d'USD chaque année, ce qui a des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire. La **variolo ovine et caprine**, causée par le *virus capripox*, est aussi endémique dans la région.

B. Zoonoses

14. La **grippe aviaire hautement pathogène**, causée par le virus de l'*influenza*, fait subir de graves pertes économiques à l'industrie avicole et affaiblit les moyens d'existence des petits exploitants.

C. Maladies des animaux aquatiques

15. L'émergence de maladies des animaux aquatiques et les problèmes induits par le changement climatique menacent non seulement l'écosystème marin, mais aussi les secteurs de la production aquacole de crevettes et de tilapias dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, ce qui a de graves conséquences sur le plan économique. Le **virus du syndrome des taches blanches**, qui touche les crevettes, est considéré comme l'un des virus les plus pathogènes et les plus dévastateurs pour le secteur de la crevette dans le monde. Depuis son apparition, on estime qu'il a provoqué des pertes économiques totales de l'ordre de 8 à 15 milliards d'USD dans le secteur aquacole.

16. La **nécrose hépatopancréatique aiguë** est causée par une souche virulente de *Vibrio parahaemolyticus*. Elle est responsable de pertes économiques qui se chiffrent à environ 100 millions d'USD par an dans le monde.

17. La **microsporidiose hépatopancréatique** est une maladie causée par *Enterocytozoon hepatopenaei* et elle touche les crevettes.

18. Le **virus de lac du tilapia**, qui a fait son apparition en 2009, est en train de devenir une menace importante pour les tilapias sauvages et ceux d'élevage. Soupçonné d'être responsable de la chute brutale des captures de tilapias sauvages dans le lac de Tibériade en 2009, cet agent pathogène met en péril un secteur d'activité qui génère des revenus de 7,5 milliards d'USD dans le monde.

IV. Influence du changement climatique sur les organismes nuisibles et les maladies touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques

19. La température, le taux d'humidité et le CO₂ sont les principaux facteurs qui évoluent sous l'effet du changement climatique. La température moyenne mondiale augmente, les niveaux d'humidité fluctuent et la concentration atmosphérique de CO₂ est en hausse. Les effets du changement climatique se manifesteront sous différentes formes selon les régions. On devrait assister à une augmentation de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes, comme des épisodes de canicule ou des inondations inhabituelles. Tous ces changements de nature climatique exerceront une influence déterminante sur l'évolution des pathogènes et des ravageurs.

20. Les régions caractérisées par un climat froid vont probablement abriter davantage de pathogènes des plantes compte tenu de l'élévation future des températures sous l'effet du réchauffement planétaire. Par exemple, la rouille brune du blé se développera sans doute plus tôt dans la saison en raison d'une augmentation plus précoce des températures. Dans le cas de la rouille jaune du blé, on observe actuellement l'apparition de nouvelles souches résistantes à la chaleur qui permettent à la maladie de se développer plus facilement en épidémie. S'agissant de la hausse des taux d'humidité, cette évolution se traduira par une dissémination plus large des agents pathogènes dont la multiplication est favorisée par des conditions humides, comme la tavelure du pommier et le mildiou de la pomme de terre. À l'inverse, des pathogènes comme l'agent causal du blanc se développeraient mieux dans des conditions moins humides. En ce qui concerne les végétaux, leur croissance devrait s'accélérer en raison de la hausse du taux de CO₂, ce qui se traduira par une augmentation du couvert végétal et par des conditions plus humides qui seront favorables à la majorité des pathogènes.

21. Le changement climatique aura des incidences directes sur le comportement, les taux de reproduction, les aires de répartition géographique, le succès de l'hibernage, la résistance aux pesticides et la capacité de dispersion des ravageurs transfrontières des plantes. L'évolution du climat aura également des effets sur la physiologie des plantes hôtes, sur les interactions entre végétaux et ravageurs

ainsi que sur les populations d'ennemis des ravageurs et sur les stratégies de protection contre les ravageurs des plantes. Il a été démontré que l'augmentation de la température créait des conditions plus favorables à la multiplication rapide de certains insectes. En outre, la lutte chimique contre les ravageurs devrait faire l'objet de changements considérables sachant, par exemple, que certains pesticides, comme les pyréthroïdes et le spinosad, perdent leur efficacité à des températures plus élevées.

22. L'élévation des températures devrait favoriser la dissémination des adventices envahissantes à des altitudes et latitudes plus élevées. La hausse de la pluviométrie et de l'hygrométrie stimulera leur développement, tandis que l'augmentation de la concentration de CO₂ accentuera leur photosynthèse. À cela, il faut ajouter le fait que tout facteur susceptible d'accroître le stress environnemental sur les plantes cultivées devrait réduire d'autant leur compétitivité vis-à-vis des adventices.

23. Le changement climatique a plusieurs effets, directs et indirects, sur les maladies des animaux d'élevage. Les maladies à transmission vectorielle sont particulièrement sensibles au changement climatique. Ainsi, les changements qui se produiront sur le plan des précipitations, des températures et des inondations en raison de phénomènes climatiques extrêmes risquent d'influer sur la propagation et l'abondance des vecteurs de maladies. L'élévation de la température accroît le taux de transmission en favorisant une augmentation de la fréquence des repas et du taux de développement des vecteurs, ce qui se traduit par une expansion des habitats des vecteurs. Parallèlement, le stress climatique réduit l'immunité animale en plus d'altérer les structures et fonctions écosystémiques.

24. Les animaux aquatiques sont relativement vulnérables au changement climatique étant donné que l'eau constitue leur milieu de vie et que leurs écosystèmes sont fragiles. Plusieurs évolutions sont à prévoir, parmi lesquelles la modification de la virulence et de la transmission des pathogènes, des disparitions locales d'espèces et des introductions d'organismes nuisibles. La hausse des températures induite par le phénomène El Niño risque de compromettre la résistance des hôtes et d'accroître l'incidence des maladies opportunistes. L'augmentation de la fréquence ou de l'intensité des tempêtes pourrait favoriser l'introduction de maladies ou de prédateurs dans les installations aquacoles lors des épisodes de crues.

25. L'un des effets les plus notables du changement climatique sur la pêche consiste en la prolifération d'algues nuisibles. Ce phénomène se produit lorsque de minuscules algues ou plantes marines se multiplient rapidement, entraînant un appauvrissement en oxygène de l'eau ou la production de toxines naturelles. Ces toxines sont susceptibles de causer la mort des poissons et de rendre les crustacés et mollusques impropres à la consommation, sous l'effet de ce qu'on appelle couramment la «marée rouge» en raison de la coloration rouge de l'eau causée par la croissance excessive des algues. Plusieurs pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord sont fortement touchés par ce problème, notamment les Émirats arabes unis, le Koweït et le Sultanat d'Oman.

V. Interventions de la FAO et des États Membres visant à lutter contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les plantes et les animaux, terrestres et aquatiques

26. À l'échelle mondiale, la FAO a mis en place le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire, approche intégrée combinant la prévention, l'alerte rapide, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crises dans la filière alimentaire, pour faire face à la fréquence croissante des infestations de ravageurs et des foyers de maladies transfrontières des animaux et des végétaux, y compris en milieu forestier et aquatique, ainsi qu'à la multiplication des incidents nucléaires et des crises liées à la sécurité sanitaire des aliments. Le cadre permet de faire appel aux capacités techniques et opérationnelles et aux connaissances spécialisées de la FAO au sein d'une structure de gouvernance unique pour lutter contre les menaces transfrontières et pour renforcer les capacités des pays en matière de prévention des crises touchant la filière alimentaire. Cette approche comprend plusieurs volets: appui à la surveillance, au suivi et à la prévision des menaces, alerte rapide, analyse des risques, détection précoce, pratiques de prévention et d'atténuation des risques, renforcement des

capacités de préparation et d'intervention, communication, coordination et adoption de politiques adéquates. En outre, la FAO a élaboré une stratégie de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre de laquelle elle accompagne les pays dans leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation excessive d'antibiotiques, à attirer l'attention sur ce problème, à renforcer les contrôles au niveau de la production animale et des différents maillons de la filière alimentaire et à encourager une collaboration plus étroite avec les acteurs du secteur de la santé humaine.

27. Grâce aux contributions des États Membres, la FAO mène, avec de bons résultats à la clé, plusieurs initiatives et programmes régionaux et interrégionaux de lutte contre divers ravageurs transfrontières ou migrateurs nuisibles. Parmi les interventions les plus importantes, on peut notamment citer l'initiative de lutte contre les rouilles du blé, qui est coordonnée par la FAO depuis 2008 par l'intermédiaire de son Programme mondial sur la rouille du blé. Ce programme fournit un appui technique et une aide en matière d'élaboration de politiques aux pays touchés, dans le contexte de l'Initiative mondiale de Borlaug contre la rouille du blé (BGRI). Il s'agit d'un exemple dont on pourrait s'inspirer pour combattre un grand nombre de maladies qui menacent la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

28. Par le passé, l'un des cas de réussite les plus marquants en matière de lutte contre les maladies transfrontières des plantes a été celui du criquet pèlerin, qui fait désormais l'objet d'une gestion efficace par la FAO et les États Membres par l'entremise du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Ce dernier coordonne trois commissions régionales de la FAO: i) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO); ii) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC); et iii) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest.

29. Ces commissions forment un programme de collaboration entre les pays touchés, les organisations régionales, les donateurs et la FAO, visant à mettre au point des stratégies de lutte préventive plus efficaces. L'une des mesures essentielles de l'approche de prévention des risques adoptée par les commissions consiste à harmoniser les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux d'alerte rapide et de gestion de l'information concernant le criquet pèlerin pour assurer un suivi permanent de la propagation du ravageur afin d'améliorer le processus décisionnel s'agissant de la gestion des interventions rapides, de la programmation, de l'établissement des priorités et du ciblage. Les retombées de la gestion améliorée des risques liés au criquet pèlerin, des investissements dans les systèmes d'alerte rapide, du renforcement des capacités et de la planification des interventions d'urgence dans le cadre des efforts de préparation se sont manifestées de manière évidente pour la CRC – en termes de coûts, de zones infestées et traitées et de dommages aux cultures – lors de la crise du criquet pèlerin de 2003 à 2005 et même au-delà. Le coût des campagnes de lutte antiacridienne s'était alors chiffré à quelque 7 millions d'USD seulement, contre plus de 400 millions d'USD en Afrique du Nord-Ouest, région dépourvue de systèmes de prévention.

30. Afin de faciliter la coopération régionale dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des plantes et des animaux qui sont capables de se propager au-delà des frontières nationales, le Système de prévention des crises (EMPRES) pour les maladies et les ravageurs transfrontières des animaux et des végétaux a été mis sur pied en 1994. Le volet de ce système consacré au criquet pèlerin dans les régions centrale et occidentale peut être considéré comme un modèle de réussite important, car il a contribué à renforcer la collaboration et la résilience et à réduire les menaces que le ravageur faisait peser sur les moyens d'existence.

31. Le système EMPRES joue également un rôle déterminant dans la lutte contre les maladies animales transfrontières, par exemple contre la grippe aviaire hautement pathogène, en renforçant la surveillance, les services vétérinaires et de diagnostic, l'analyse des risques, la sensibilisation et la collaboration avec le secteur de la santé humaine en ce qui a trait aux zoonoses. L'éradication complète de la peste bovine dans le monde, à laquelle on est parvenu en 2011 grâce notamment à l'appui technique fourni aux pays par la FAO, en étroite collaboration avec la communauté internationale, est considérée comme un jalon important dans le domaine de l'éradication des maladies animales transfrontières. Le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières a été mis en place par la FAO

pour planifier et fournir un soutien vétérinaire aux États Membres afin de les aider à faire face à la menace de crises zoonosaires transfrontières.

32. En 2016, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont lancé une campagne d'éradication mondiale de la peste des petits ruminants, qui mise sur une collaboration multisectorielle aux niveaux national, régional et international pour venir à bout de la maladie d'ici à 2030.

33. Dans le cadre de l'approche de lutte progressive contre la fièvre aphteuse, mise au point par la FAO, les États Membres de la région Proche-Orient et Afrique du Nord reçoivent l'assistance conjointe de la FAO et de l'OIE pour faire peu à peu reculer la maladie. Cette approche est la clé de voûte de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse élaborée par les deux organisations.

34. Avec l'appui de certains pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, la Commission régionale des pêches (COREPÊCHES) a été établie pour promouvoir le développement, la conservation, l'aménagement rationnel et la valorisation des ressources marines vivantes ainsi que le développement durable de l'aquaculture, y compris pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le secteur halieutique, comme les maladies transfrontières des poissons. Les pays qui sont actuellement membres de COREPECHES sont les suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Oman et Qatar.

35. Les États Membres au Proche-Orient et en Afrique du Nord déploient d'importants efforts à l'échelle nationale pour lutter contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques. La FAO les épaula au moyen de divers instruments, qu'il s'agisse de projets du Programme de coopération technique (PCT), de l'initiative régionale Renforcer la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ou encore de projets financés par des ressources extrabudgétaires. Le soutien apporté par l'Organisation vise principalement à faciliter l'élaboration de politiques nationales, à renforcer les capacités des pays, à améliorer les systèmes d'alerte rapide, à accroître la sensibilisation, à assurer une gestion efficace des connaissances ainsi qu'à promouvoir la coopération régionale et les actions collectives.

VI. Vers une coopération régionale efficace dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières au Proche-Orient et en Afrique du Nord

36. Le changement climatique a créé de nouvelles niches écologiques propices à l'établissement et à la propagation de ravageurs et maladies des plantes et des animaux, aquatiques et terrestres, qui représentent un grand danger. L'apparition et la dissémination inattendue de ces ravageurs et maladies mettront encore davantage en péril la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence, entraveront le commerce international et contraindront les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord à mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à ces menaces, sans aucune garantie de succès.

37. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord rencontrent d'importantes difficultés dans la mise en œuvre de l'arsenal de mesures diversifiées qu'exige la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, notamment dans les domaines de la prévention, de l'alerte rapide et de l'intervention rapide. L'insuffisance des capacités nationales, à laquelle s'ajoute l'absence de réels programmes de coopération régionale, explique en partie ces difficultés et se traduit par des lacunes au chapitre de la surveillance, des contrôles et inspections aux frontières, des évaluations des risques, du diagnostic ainsi que de l'efficacité et de la rapidité des interventions.

38. La santé des végétaux de même que celle des animaux, terrestres et aquatiques, sont considérées comme des biens publics mondiaux. Étant donné qu'un certain nombre de ravageurs et de maladies des plantes et des animaux, terrestres et aquatiques, sont capables de traverser les frontières, il est impossible pour un pays de lutter efficacement à lui seul contre leur propagation. Par conséquent, une coopération

régionale entre les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord s'impose pour créer des synergies qui faciliteront l'analyse des menaces, l'échange d'informations utiles, la coordination des interventions et l'établissement de normes conformes à celles définies par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'OIE.

39. Le programme de coopération régionale proposé devra être fondé sur les réussites et les enseignements tirés de divers programmes et initiatives intrarégionaux et interrégionaux, à commencer par les programmes de lutte contre le criquet pèlerin et les rouilles du blé, tout en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud. La FAO pourrait envisager la possibilité de créer un compte qui servirait d'instrument de financement à l'appui du mécanisme proposé pour la gestion durable des ravageurs et des maladies. Ce compte devrait être financé par les États Membres de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et par des organisations donatrices; sa gestion devrait être assurée par un organe de pilotage régional composé de représentants des États Membres de la région et de partenaires de développement. Cet organe aurait la responsabilité de diriger un programme visant à organiser et à coordonner la coopération entre les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord en ce qui concerne, d'une part, les organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques, et, d'autre part, les incidences futures du changement climatique.

40. Cette initiative en faveur d'un avenir meilleur pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord nécessitera un financement adéquat, qui supposera des contributions importantes de la part des États Membres et des organisations donatrices. La FAO pourrait agir à titre d'organisation hôte, chargée d'administrer la gouvernance et la gestion des fonds. La présente proposition en faveur de la création d'un Programme de coopération régionale pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord comprend plusieurs aspects essentiels qui sont décrits ci-après.

A. Amélioration du degré de préparation

41. Des études socioéconomiques seront conduites aux niveaux national et régional afin de déterminer les interventions à mener en priorité en matière de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies touchant les plantes et les animaux, terrestres et aquatiques.

42. Pour permettre des interventions efficaces et efficientes, on mettra en place des réseaux de surveillance et d'alerte rapide fondés sur l'évaluation des risques dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.

43. Pour améliorer l'efficacité des mesures de prévision, de prévention et de lutte mises en place en matière de gestion des ravageurs et des maladies, on mènera des activités de renforcement des capacités en rapport avec les services de santé animale et végétale, y compris les services de vulgarisation, les laboratoires de diagnostic et les instituts de recherche.

B. Lutte contre les menaces transfrontières

44. Compte tenu du risque élevé de propagation des ravageurs et des maladies au-delà des frontières, les programmes nationaux en place seront harmonisés dans le cadre d'une stratégie régionale coordonnée.

45. En ce qui a trait aux maladies animales transfrontières en particulier, des plans d'intervention solides à l'échelle régionale, des procédures opérationnelles normalisées et des programmes de prévention coordonnés fondés sur une surveillance active et des mesures de lutte appropriées seront établis; par ailleurs, les réseaux de laboratoires nationaux et régionaux de référence seront renforcés.

C. Préparation aux effets du changement climatique

46. Dans un souci d'adaptation aux incidences du changement climatique, il conviendra d'intensifier les efforts visant à:

- 1) réaliser des études de modélisation prédictive pour cartographier les zones où les organismes nuisibles et les maladies menaçant la région risqueront de se propager plus ou moins activement;
- 2) tirer parti des technologies récentes les plus perfectionnées pour prévoir les phénomènes climatiques;
- 3) mener des études pour prévoir les conditions climatiques naturelles et mettre au point des mécanismes d'intervention rapide appropriés, de façon à prévenir les conséquences néfastes sur les plantes cultivées et les animaux.

D. Approches intégrées et pluridisciplinaires (approche «Un monde, une santé»)

47. Dans le cadre de la démarche «Un monde, une santé», on établira des comités nationaux qui réuniront des professionnels de la santé des hommes, des végétaux et des animaux, terrestres et aquatiques, pour concevoir une stratégie commune.
48. Les outils les mieux adaptés en matière de prévention et les techniques les plus efficaces en matière de lutte intégrée contre les ravageurs seront élaborés et mis à la disposition des producteurs.

E. Élaboration de réglementations adaptées

49. Afin d'optimiser la qualité et l'efficacité des systèmes de prévention et de contrôle en matière de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, des législations et réglementations seront élaborées, selon qu'il convient, dans le respect des normes internationales en vigueur.
50. Pour garantir une coopération harmonisée au niveau régional, des normes communes en matière de régulation des ravageurs et maladies et de lutte contre ceux-ci seront élaborées conformément aux normes FAO/CIPV et aux normes de l'OIE.
51. On tirera parti des activités de renforcement des capacités des commissions régionales et sous-régionales de la Ligue des États arabes et de l'Union du Maghreb arabe ainsi que du réseau de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient pour optimiser la coordination entre les pays.

VII. Conclusions

52. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord peinent à contenir les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques. Les efforts déployés pour renforcer les moyens d'existence, la résilience et la sécurité alimentaire des populations humaines dans la région sont sans cesse menacés par l'émergence et la propagation de ravageurs et de maladies.
53. La transition vers une production alimentaire durable dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord exige des solutions, des politiques et des investissements adaptés. Pour gagner en efficacité et améliorer les mécanismes d'alerte rapide et d'intervention face aux menaces qui pèsent sur les systèmes alimentaires, il est nécessaire de s'appuyer sur une bonne planification tout en tenant compte des constats dont il est fait état ci-après.
 - 1) De nombreux pays dans le monde (dont ceux de la région Proche-Orient et Afrique du Nord) ne sont pas correctement préparés pour agir de manière efficace face à l'apparition de nouveaux organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres et aquatiques. Les activités de prévention, d'alerte rapide, de lutte, d'enrayement et d'éradication ne sont pas pleinement mises en œuvre.

- 2) Les ressources humaines et les capacités logistiques des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord sont généralement insuffisantes pour faire face à des crises sanitaires majeures touchant les animaux ou les végétaux.
- 3) Compte tenu de la dimension internationale des enjeux qu'elles posent, la santé des végétaux et celle des animaux, terrestres et aquatiques, sont considérées comme des biens publics mondiaux.